

reconnaissance à un grand nombre de MM. les curés et vicaires ; à plusieurs dames et autres agents, qui ont déployé un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Quant aux conditions de l'abonnement, elles seront les mêmes que les années précédentes. Pour que personne ne puisse les ignorer, nous allons les répéter ici. 1o L'abonnement seul est de 25 centins. 2o Le postage, pour chaque abonné est de 10 centins. 3o Mais le postage peut-être considérablement réduit, comme on va le voir. Là où il n'y a que six abonnés ou au-dessous dans le même paquet, le postage est toujours de dix centins. Là encore où on exige que nous mettions le nom de chaque abonné sur sa copie, quelque soit le nombre, le postage est toujours de 10 centins. Mais, les localités qui ont au-dessus de 6 abonnés, et moins que 50, et qui n'exigent nullement que nous mettions les noms sur chaque exemplaire, ne paient que 5 centins par abonné pour postage. Celles qui ont au-delà de 50, mais moins de 100, toujours avec les mêmes conditions, ne paient que 3 centins par chaque abonné ; au-delà de 100 abonnés sous la même enveloppe, et sans aucun nom, le postage disparaît.

— 000 —

MOIS DE STE. ANNE.

Les lecteurs des *Annales* savent déjà que nous avons préparé, l'été dernier, un mois de Ste. Anne, pour satisfaire à la piété de ceux qui ne croient